

3C
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
46 rue des Osiers
78310 COIGNIERES
913 698 858 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 24 septembre,
A 10 heures,

La société 3C, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 46 rue des Osiers, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 913 698 858 RCS VERSAILLES, représentée par Aurélien MENCE en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la société 3C,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 10 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de quinze mois et sera clos le 31 décembre 2025.

L'associée unique décide, en conséquence, de modifier l'article 10 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 10 – Exercice Social

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre."

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le 24 septembre 2025

3C
Représentée par
Aurélien MENCE